



CONSEIL DES MINISTRES DES DROITS DE LA
FEMME ET DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Plan Europe Égalité Horizon 2030 : quels objectifs et projets pour une inclusion professionnelle et sociale ainsi que pour la défense des droits des femmes ?

INTRODUCTION :

L'EU combat officiellement depuis le XXe siècle les inégalités entre les hommes et les femmes sur tous les aspects de la vie politique, sociale et économique pour une meilleure inclusion dans ces domaines. C'est dans cette démarche et pour une réelle égalité que s'inscrit le Plan Europe Egalité Horizon 2030, proposé par l'Union Européenne, qui a pour but de mettre en place de nouveaux projets et de nouveaux objectifs afin d'assurer pleinement la défense des droits des femmes. Quels objectifs et projets pour une inclusion professionnelle et sociale ainsi que pour la défense des droits des femmes ?

L'égalité des sexes, aussi appelée de genre, est un principe fondamental pour l'UE, mais il reste fragile. Elle se définit par un traitement égal entre un homme et une femme sur tous les domaines de la vie d'un citoyen et condamne les discriminations basées sur leur appartenance à l'un ou l'autre sexe. Même si certains semblent penser le contraire, cette égalité n'est pas acquise, et malheureusement, les principales victimes de ces discriminations sont des femmes.

Ce rapport met en évidence la nécessité de poursuivre les efforts liés au combat pour ces droits, et de protéger leurs réussites.

PLAN :

I) Avancées et enjeux : un long parcours

- 1) Le droit de vote
- 2) L'avortement, l'égalité des salaires et le harcèlement sexuel au travail
 - a. IVG
 - b. Égalité des salaires
 - c. Harcèlement sexuel sur le milieu professionnel

II) Contextualisation politique

- 1) Les femmes dans les postes politiques
- 2) L'inégalité entre hommes et femmes dans le sport

III) Bibliographie

D) Avancées et enjeux : un long parcours

1) Le droit de vote

Le droit de vote féminin est le fruit de long processus de luttes dans tout l'espace européen lors du XXe siècle. Il amènera sur la place publique de nombreux débats et fut le premier pas vers une égalité politique entre les hommes et les femmes.

Malgré quelques tentatives comme la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* de la française Olympe de Gouges en 1791, en réponse à la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789* dans laquelle les femmes étaient exclues, l'ensemble des femmes de l'UE actuelle n'accéderont à la citoyenneté qu'en 1971.

Il faudra attendre la Première Guerre mondiale pour que la majorité des femmes européennes puissent voter. En effet, cet événement montrera finalement à tous que les femmes sont aussi essentielles et importantes que les hommes dans la société, bien que beaucoup d'associations se soient manifestées avant.

Ici un tableau indiquant l'année officielle du droit de vote et d'éligibilité des femmes, pour chacun des pays actuellement membres de l'Union.

Date d'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes	Pays
1907	Finlande
1913	Norvège
1915	Danemark
1918	Hongrie, Allemagne, Autriche, Irlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne
1919	Luxembourg, Pays-Bas, Suède
1920	République Tchèque, Slovaquie
1929	Roumanie
1930	Espagne
1945	France, Italie, Croatie, Slovénie
1947	Malte
1948	Belgique
1952	Grèce
1971	Suisse, Portugal

Le droit de vote des femmes n'est pas un simple événement, il représente la première fois qu'une femme est considérée avec autant d'importance qu'un homme dans la politique, et il montre une réelle émancipation de la femme vers l'espace public et le pouvoir, alors qu'elles ont toujours été rabaissées à l'espace privé et sans aucun droit.

Depuis, l'Union Européenne a beaucoup évolué, et s'engage à "promouvoir les droits des femmes" (*politique de l'UE, site officiel*) et d'assurer la protection, voir l'élargissement, de ses droits, afin d'améliorer l'égalité légitime entre tous les citoyens et toutes les citoyennes de l'Union Européenne.

Mais d'autres problématiques par rapports à l'égalité se posent alors, notamment sur un point de vu social, comme le droit de la famille, ou d'un point de vu économique, comme l'égalité des salaires, ou plus récent comme la sécurité, notamment lié au harcèlement sexuel.

2) L'avortement, l'égalité des salaires et le harcèlement sexuel au travail

a. IVG

C'est dans cette optique qu'aujourd'hui certains des sujets les plus récurrents dans l'actualité des droits de la femme sont l'avortement et ses conditions (ex : Pologne modifie les cas où l'IVG est autorisé en novembre 2020), l'égalité des salaires et le harcèlement sexuel sur le milieu professionnel et beaucoup d'autres.

En effet, l'IVG est au cœur de plusieurs débats puisqu'il s'agit en réalité d'une pratique ancestrale dont l'interdiction ne date pas d'hier. Le premier texte abordant le sujet est le Code de Hammurabi, un texte babylonien de 1750 avant J.C, même si la première

AUTORISÉ, LIMITE, INTERDIT : LES LOIS SUR L'AVORTEMENT EN EUROPE



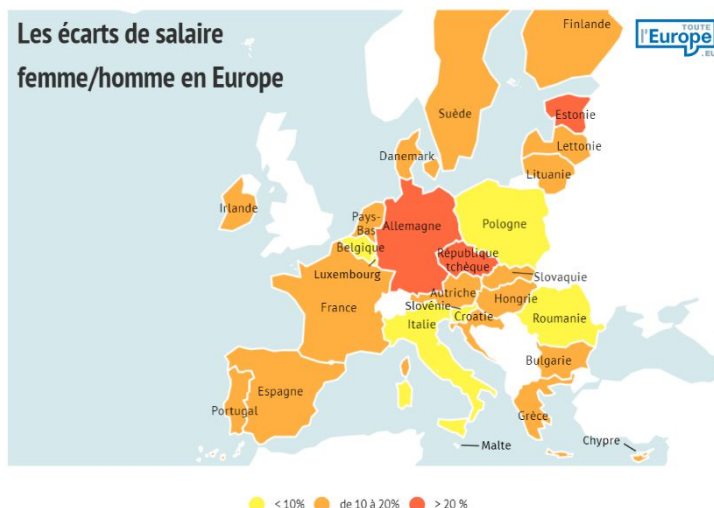
interdiction formelle à l'égard de l'avortement, écrite par les empereurs romains Septime Sévère et Caracalla, date du III^e siècle. C'est ensuite le Pape Pie IX qui condamne cette pratique en 1869 ce qui provoquera une mise en place de la législation restrictive. Entre 1950 et 1985, la plupart des pays développés légalisent l'IVG mais ça n'est pas le cas pour tous, et les conditions pour y accéder diffèrent d'un pays à l'autre. Or, le droit à l'avortement est primordial d'abord du point de vue légal car l'interdire signifie violer les droits des femmes selon la Conférence des Nations Unies sur la Population et le Développement (Le Caire, 1994), la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing) et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (articles 1, 3, 12, 19 et 27.1); puis du point de vue individuel: chaque femme peut décider de son avenir, choisir ce qu'il sera de son corps et à le droit de changer d'avis sans

que cela n'ait d'impact sur sa citoyenneté ou liberté.

De ce fait, l'avortement cause des désaccords au niveau des conditions pour lesquelles il serait légal au sein même de notre Union. Alors que certains le veulent légal, à volonté et sans contrainte ; d'autres ne l'autorisent que dans certains cas, de façon très surveillée voire pas du tout (voir liens des délais pour l'avortement dans les ressources documentaires). De telles différences peuvent avoir lieu dans l'Union Européenne, sachant que l'interdiction de l'IVG va à l'encontre des droits de la femme en tant que citoyenne ?

b. Égalité des salaires

Pour aborder l'égalité des salaires, on peut s'intéresser à des dates plus récentes. En



Écart, en %, entre le salaire horaire brut moyen des hommes et des femmes salariées en 2018. Exemple : en France, les femmes salariées touchent un salaire horaire brut inférieur de 15,5% en moyenne à celui des hommes.
Pour l'Irlande, la Lettonie et l'Italie, les données datent de 2017. Pour la Grèce, de 2014. Pour l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Luxembourg, la Roumanie, la Finlande, l'Estonie, l'Autriche et la Belgique, les données sont provisoires ou estimées.
Données : Eurostat (2020)

Share

made with infogram

chaque État.

Effectivement, comme dit précédemment, les écarts peuvent aller entre 3 et 22,7%. La position de l'Allemagne peut paraître choquante alors qu'elle fait partie des grands défenseurs des droits de l'Homme et du citoyen et en conséquence des droits des femmes.

c. Harcèlement sexuel sur le milieu professionnel

Par ailleurs, nous nous intéressons au harcèlement sexuel sur le milieu professionnel qui est également source d'indignation. Il se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Afin de lutter contre ce phénomène, les différents pays de l'Union Européenne ont créé des lois pour protéger les femmes se retrouvant dans cette situation. Pour de mieux connaître la situation des Européennes au harcèlement sexuel au travail, une enquête a eu lieu en 2019 sur 5026 femmes de cinq États membres, âgées de plus de 18 ans. Selon cette étude de la Fondation Jean Jaurès : 60 % des Européennes interrogées ont déjà été victimes d'une forme de sexisme ou de harcèlement sexuel au travail au cours de leur vie professionnelle, 9 % ont fait l'objet de pression afin d'obtenir un acte de nature sexuelle en échange d'une embauche ou d'une promotion, au cours de leur carrière et 11 % des Européennes ont déjà eu un rapport sexuel « forcé » ou « non désiré » avec quelqu'un de leur milieu professionnel.

Le droit de la femme et sa sécurité, aussi bien que sa liberté et sa légitimité politique sont des acquis précieux en Europe, mais l'actualité nous a montré qu'ils restent fragiles et parfois au sein même de notre territoire.

2010, l'Union Européenne connaît une différence de 17,1% entre les salaires des femmes et celui des hommes. Ce chiffre atteint son pic en 2012 où il vaut 17,4%, moment à partir duquel la moyenne de la différence des salaires reste inférieure à celle de 2010. En 2018, elle est dans l'Union Européenne inférieure à 15,7%. Cependant, lorsque l'on s'intéresse à chaque pays, l'écart des rémunérations peut se trouver entre 3 et 22,7% ce qui semble ahurissant.

L'égalité des salaires varie en effet considérablement d'un pays à l'autre et ceci en dépit du niveau de "développement" que l'on accorde à

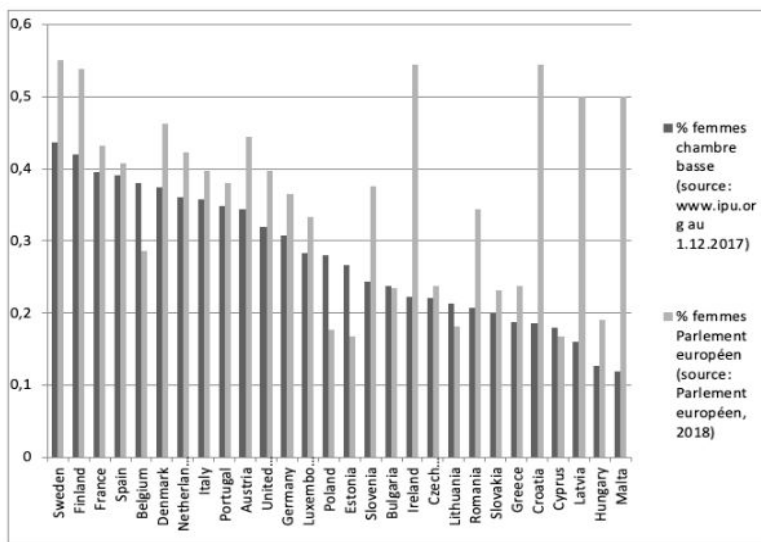
II) Contextualisation politique :

1) Les femmes dans les postes politiques

Comme dit précédemment, en 1907, la Finlande est le premier pays européen à accorder aux femmes le droit de vote et d'éligibilité aux élections législatives. Mais il faut attendre l'issue du premier conflit mondial pour que la majorité des États européens accorde aux femmes le droit de voter et d'être élue. Dans certains pays, ce droit est encore plus tardif : en France et en Italie, il est obtenu seulement en 1944 et 1945.

C'est ainsi, qu'en Europe comme ailleurs, les femmes ont été, pendant très longtemps, exclues des postes politiques.

L'obtention du droit d'être élue ne s'est toutefois pas accompagnée d'une présence massive des femmes dans les assemblées ou les gouvernements. Tout juste peut-on citer quelques pionnières dans des fonctions ministérielles : Miina Sillanpää (Finlande), Margaret Bondfield (R-U), Federica Montseny (Espagne).



Graphique : Part de femmes dans la chambre basse et au Parlement européen par pays de l'Union européenne

Tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle, les femmes sont largement minoritaires au sein du personnel politique en Europe. Jusqu'en 1970, on relève moins de 10 % de femmes dans les chambres basses de la plupart des pays européens. Une féminisation de la classe politique, relativement lente et progressive, s'amorce ensuite : plus précoce et plus effective dans les pays du Nord de l'Europe, que dans les pays post-communistes. Dans l'ensemble, la proportion de femmes y est moins élevée dans les pays des derniers élargissements de l'Union européenne : les délégations suédoise, finlandaise, irlandaise,

danoise et autrichienne sont plus paritaires que les délégations chypriote, estonienne, lituanienne et hongroise.

La part du nombre de femmes et d'hommes dans les différentes délégations et commissions varie fortement. Les femmes se trouvent ainsi plus souvent en charge de ministères, de délégations ou de commissions permanentes ou parlementaires en lien avec les questions sociales, éducatives, culturelles ou avec les libertés (droits des femmes, libertés civiles). Elles sont en revanche peu promues dans les domaines prestigieux et régaliens des affaires économiques, de la défense ou des affaires étrangères. Font ainsi exception, Catherine Ashton et Federica Mogherini, tour à tour haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (2009-2014 et 2014-2019), ou encore Michèle Alliot-Marie, qui en France a été successivement ministre de la Défense, ministre de l'Intérieur, garde des Sceaux et ministre des Affaires étrangères et européennes de 2002 à 2011. Faisant pourtant figure d'exemple en ce qui concerne la présence des femmes, le Parlement européen n'a élu que deux femmes sur quinze président.e.s depuis les élections au suffrage universel en 1979 : Simone Veil de 1979 à 1982, et Nicole Fontaine de 1999 à 2002.

2) L'inégalité entre hommes et femmes dans le sport

En outre, le sport reste aujourd'hui un enjeu majeur de portée mondiale et donc européenne. La plupart des États investissent des sommes considérables dans le sport de haut niveau dont ils souhaitent faire une vitrine de la force et de la qualité de leur système politique, ainsi que de leur économie et de leur culture. Ces sommes étaient et restent souvent employées à mauvais escient. L'idée que les succès sportifs reflètent la qualité d'une société renforce son immense popularité. Des événements tels que le championnat du monde de football et les Jeux olympiques sont suivis par une grande partie de la population mondiale, et le sport attire davantage que les mouvements politiques. 3,6 milliards de personnes ont regardé au moins une minute de la retransmission des Jeux olympiques à Pékin. "Ce chiffre représente 83% de l'audience TV potentielle totale et 53% de la population mondiale."

En raison de son immense popularité, les images et messages véhiculés par le sport ont un large impact sur l'opinion et le "goût" du public (dans le sens que lui a donné Bourdieu en 1984). Ce terme fait également référence aux perceptions, évaluations et constructions de genre dans l'univers du sport. **Le sport et ses représentations sexuelles reproduisent les "scénarios" de la construction sociale du genre.** C'est là un facteur important pour expliquer en quoi l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport est d'une importance cruciale.

Le sport a par ailleurs de nombreux aspects positifs, dont le bien-être et les contacts sociaux dans le cas du "sport pour tous", et la célébrité, l'argent et les possibilités de carrière dans le cas du sport de haut niveau. Il y a de nombreuses raisons de vouloir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux du sport. C'est pourquoi l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport fait partie depuis quelque temps des préoccupations politiques de l'UE.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet fondamental dans tous les domaines de nos sociétés modernes. Pourtant, les recherches menées en la matière soulèvent diverses questions : comment mesure-t-on l'égalité ? L'égalité dans le sport signifie-t-elle qu'il devrait y avoir 50% d'hommes et 50% de femmes dans les délégations olympiques et un nombre égal d'hommes et de femmes dans tous les sports et dans toutes les équipes ? L'objectif est-il d'avoir le même nombre de femmes et d'hommes dans chaque sport ? Ou est-il acceptable que les femmes et les hommes aient des priorités différentes ? Doit-on exiger que des sports réservés aux femmes tels que la natation synchronisée soient reconnus au même titre que des sports à dominante masculine comme le football ?

La signification de l'égalité est un dilemme longuement débattu par les mouvements de femmes : des différences éventuelles entre les conditions physiques légitiment-elles des politiques différentes pour les femmes et les hommes ou doit-il y avoir égalité des exigences et des obligations en dépit de conditions physiques inégales ?














L'Union Européenne se doit de protéger l'ensemble de ses citoyens, quel que soit leur sexe ou leur genre. C'est dans cette démarche que s'inscrit ce projet "Plan Europe Égalité Horizon 2030", pour une Union plus unie et plus juste le plus tôt possible. Les problématiques soulevées par ce rapport restent générales, et de nombreuses autres questions sont aussi à débattre sur ce lourd domaine, autant d'un point de vue économique, que social, politique ou juridique. Mais l'UE est forte et ensemble nous réussirons à être réellement "unis dans la diversité".














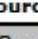
III) Bibliographie

Cette rubrique a pour but de renseigner des sources documentaires accessibles à tous les délégués afin d'aiguiller leurs recherches. Ils traitent des politiques et des débats actuels au sein de l'UE, mais ne renseignent en général sur aucun des pays membres en particulier.

- Le site officiel de l'Union Européenne :
https://europa.eu/european-union/topics/human-rights_fr
- Études et rapports rédigés par les chercheurs de l'EPIC :
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1254&intPageId=3689&langId=fr>
- La distribution des congés parentaux pris par les hommes dans l'UE en 2019 (avec carte) :
<https://www.touteurope.eu/actualite/conge-parental-les-hommes-manquent-encore-a-l-appel.html>
- L'avortement et ses délais au sein de l'UE en 2019 (liste de chaque pays)
<https://lepetitjournal.com/societe/avortement-en-europe-quels-sont-les-delaix-respecter-260137>
- Autre document sur les délais de l'IVG :
<https://www.touteurope.eu/actualite/le-droit-a-l-avortement-dans-l-union-europeenne.html>
- Histoire et actualités en Europe (carte des différences de salaires en 2014)
<https://afneg.org/2019/03/actualite-et-droits-des-femmes-en-europe/>
- Quelques chiffres et précisions sur le viol :
<https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2018/11/rape-in-europe/>
- La notion de consentement en Europe :
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/11/only-nine-european-countries-recognise-sex-without-consent-is-rape-this-must-change/>
- Plus de chiffres de l'enquête sur le harcèlement sexuel au travail :
<https://jean-jaures.org/nos-productions/deux-ans-apres-metoo-les-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-en-europe>

- Tableaux résumant les discriminations faites aux femmes en pourcentage pour chaque pays membres selon le Parlement Européen en 2014 :

	Les violences faites aux femmes	L'inégalité salariale entre les femmes et les hommes	L'exploitation des femmes (la traite des femmes, la prostitution)	La faible proportion de femmes dans les postes à responsabilité dans les entreprises
UE27	48%	43%	36%	30%
 ES	74%	42%	42%	22%
 SE	64%	53%	47%	21%
 RO	62%	23%	54%	20%
 LT	60%	41%	40%	12%
 IT	58%	23%	37%	32%
 PT	57%	35%	42%	27%
 EL	55%	23%	47%	20%
 DK	51%	34%	60%	15%
 MT	50%	31%	34%	31%
 UK	50%	35%	47%	23%
 FR	49%	54%	24%	37%
 SI	48%	33%	26%	31%
 BE	47%	50%	35%	32%

	Les violences faites aux femmes	L'inégalité salariale entre les femmes et les hommes	L'exploitation des femmes (la traite des femmes, la prostitution)	La faible proportion de femmes dans les postes à responsabilité dans les entreprises
UE27	48%	43%	36%	30%
 IE	44%	27%	48%	29%
 AT	43%	61%	30%	32%
 SK	43%	47%	29%	27%
 CY	42%	34%	35%	21%
 BG	41%	34%	39%	19%
 FI	41%	57%	28%	25%
 CZ	39%	55%	26%	31%
 HU	39%	45%	32%	26%
 LV	36%	43%	33%	20%
 NL	35%	42%	48%	41%
 LU	34%	44%	29%	36%
 PL	33%	46%	35%	28%
 EE	30%	55%	23%	24%
 DE	27%	59%	20%	44%

Pourcentage le plus élevé par pays Pourcentage le plus bas par pays

Pourcentage le plus élevé par item Pourcentage le plus bas par item

- Schéma représentant les différences de salaires entre un homme et une femme pour chaque pays de l'UE en 2015 selon Eurostat :

